

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 27282
Numéro SIREN : 823 479 373
Nom ou dénomination : 1PAX

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2022 sous le numéro de dépôt 28259

1PAX
Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000 Euros
Siège Social : 157 Boulevard Macdonald - 75019 PARIS
823 479 373 – RCS PARIS

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 19 JANVIER 2022

Les soussignés :

- **Monsieur Alexandre GUIBOURT**
Président associé
Propriétaire de 1.000 actions, ci 1.000 actions

- **Madame Mabel MIRANDA**
Associée
Propriétaire de 1.000 parts sociales, ci 1.000 actions

=====

TOTAL **2.000 actions**

Seuls associés de la Société 1PAX, désignée en tête des présentes, détenant ensemble 2.000 actions, soit la totalité des actions émises par ladite Société.

Ont pris, conformément aux dispositions légales et à l'article 16 des Statuts, la décision suivante relative à :

- Nomination d'un nouveau Président,
- Rémunération du nouveau Président,
- Pouvoirs pour les formalités
-

PREMIERE DECISION

Les associés, à l'unanimité, prennent acte de la démission de Monsieur Alexandre GUIBOURT par courrier remis en mains propres en date du 30 septembre 2021 à effet du 19 janvier 2022 et nomment en remplacement :

Madame Mabel MIRANDA
Née le 8 mai 1979 à Lima (Pérou)
De nationalité péruvienne
Demeurant Cara Urosa 6 - Belgrade (Serbie)

pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

Les associés, à l'unanimité, décident que la Présidente ne percevra aucune rémunération au

titre de son mandat social, et ce jusqu'à décision contraire.

TROISIEME DECISION

Les associés, à l'unanimité, délèguent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

XXXXX

Le présent acte sous seings privé, constatant les décisions unanimes des associés en date du 19 janvier 2022 à 18 heures, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

A cet effet, un original des présentes est remis à la Présidente qui le reconnaît.

Monsieur Alexandre GUIBOURT
Président associé



Madame Mabel MIRANDA
Associée

*« Bon pour acceptation des fonctions de
Présidente »*

